Extrait N° <u>12</u> / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 MARS 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

\underline{NOTA} :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 10 mars 2010 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 25.

Le Maire,

Présents: M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absent: M. **BADER** Ricardot*

<u>Procuration</u>: M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. RIVIERE Lucian - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

<u>Secrétaire</u>: Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

• M. BADER Ricardot est arrivé au cours de la discussion de la 2^{ème} affaire.

AFFAIRE N° 12 Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics: MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

<u>Droit de préemption</u>: Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AP 1152 AP 1155	2205 m²	2 NAu	89 Chemin Labrune	CZAPLA Francis
AR 1371	402 m²	UD	Chemin de Ligne	RIVIERE Sylvio
AS 896	1751 m²	UC	27 Chemin des Bananes	RIVIERE Jh. Aubert
AN 753	848 m²	UC	18 Rue des Bouganvilliers	LELIEVRE Marc
AS 893	119 m²	1 NAuc	Rue du Lycée	Région Réunion

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,